

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.
6 — 45 — —
9 — 02 — —
1 — 33 — — soir,
7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
8 — 20 — —
12 — 38 — —
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

LA SITUATION.

L'exposé qu'on va lire, emprunté au *Journal officiel*, recevra l'approbation de tous les honnêtes gens.

La situation de la France autorisait, il y a un mois à peine, les espérances les plus consolantes. Au sortir d'un abîme de maux, nous nous trouvions posséder ces trois biens que les peuples ont rarement la chance d'avoir ensemble, et dont un seul est déjà assez rare, assez précieux pour exciter l'envie du monde : la liberté, la paix, la sagesse politique.

Un gouvernement favorisé au dehors par l'adhésion empressée des puissances européennes, travaillait avec ardeur à réparer les désastres de la guerre. Une Assemblée composée de l'élite de tous les partis les montrait tout disposés à vivre, à côté les uns des autres, dans cet esprit de transaction et de concessions réciproques, qui, dernier fruit, ordinairement, d'une longue pratique des institutions libres, se trouvait cette fois réalisé dès le début par la seule force du patriotisme.

L'industrie et le commerce, rassurés sur l'avenir, et surexcités par un long chômage, reprenaient leur essor; un immense mouvement d'affaires commençait, dans lequel on pouvait espérer que l'agiotage n'aurait pas toute la part. Et comme il n'est pas possible qu'une nation donne tous ces signes de vitalité, de prospérité et de bon sens, sans que ses voisins s'en aperçoivent, la France, malgré la perte de plus de deux départements, se trouvait grande encore. Les sympathies des peuples, la considération des gouvernements lui revenaient.

C'est alors que d'un fait dont la gravité échappa tout d'abord à la population et qui semblait ne devoir être qu'un simple incident sans portée, sortit la crise terrible que nous traversons. On savait que les gardes nationaux de Belleville et de Montmartre refusaient de rendre au dépôt commun les canons, désormais inutiles, qui avaient été, pendant le siège, offerts par souscription au gouvernement de défense.

Le public ne comprend rien à cet entêtement déraisonnable. Il était tenté d'y voir un enfantillage, quelque chose comme une manière intempestive de jouer au soldat.

Cependant, la colline de Montmartre se garnissait de ces canons, sur lesquels veillaient des sentinelles exactement relevées, qui, arguant d'une sévère consigne, barraient le passage aux curieux et interdisaient la circulation dans les rues avoisinantes. Un quartier tout entier se trouva peu à peu, par l'effet d'une sorte de séquestration, séparé du reste de la capitale.

On comprit alors pourquoi, à la veille de l'entrée des Prussiens dans les Champs-Élysées, les habitants du faubourg de Belleville avaient barricadé leurs rues, où ils savaient pourtant que les Prussiens ne devaient pas venir. On vit le lien qui unissait tous ces faits. Presqu'en même temps on apprit qu'un comité s'était constitué par voie d'élection, qui avait sous ses ordres un certain nombre de bataillons de la garde nationale. On lut sur les murs, non sans stupéfaction, les pro-

clamations de ce comité, qui, en se donnant lui-même le nom de fédération, démasquait ses visées, et il apparut aux moins clairvoyants qu'il s'était organisé à Paris, d'une façon occulte, un gouvernement révolutionnaire qui prétendait tenir tête au gouvernement légal et national.

Cette sorte d'émeute en permanence pesait sur la cité comme une menace. Elle empêchait tout, retardait tout, suspendait tout. Elle paralysait l'action bienfaisante de la paix. Elle était devenue comme le point fixe qui attirait tous les regards.

Après avoir laissé aux sécessionnistes le temps de réfléchir et de se soumettre, le gouvernement, cédant aux exigences de l'opinion publique, crut devoir en finir avec cette énigme.

On sait ce qui s'ensuivit, et comment échoua un plan qui avait été conçu en vue de rendre à Paris la paix avec la sécurité, et d'éviter la guerre civile.

On vit alors ce qui se cachait derrière ces canons et ces barricades.

On se trouvait en face d'une vaste conspiration, élaborée de longue main, à la faveur de six mois de guerre qui lui avaient permis d'accumuler toutes les ressources et tous les engins en apprenant l'art de les manier. Préparée et murie dans les moindres détails, elle dépassait par ses proportions tout ce qu'on avait encore vu dans l'histoire.

L'insurrection, qui n'attendait qu'une attaque pour se découvrir, descendit des hauteurs de Montmartre comme un torrent, déborda en tous sens, et finit par inonder la cité entière, à l'exception de quelques îlots (le 1^{er}, le 2^e et le 9^e arrondissements). Ce n'était pas une émeute parisienne.

C'était toute l'armée de la révolution cosmopolite qui avait pris pied à Paris et qui s'y était retranchée pour étendre de là la main sur la France entière. L'Internationale, le mazzinisme, le fenianisme s'y étaient donné rendez-vous. Il y avait, dans cette immense tourbe militaire, des Allemands, des Polonais, des Américains, des Italiens. Ces derniers, qui trouvent tout naturel que Rome soit aux Romains, contestent Paris à la France.

Le gouvernement, que les stipulations du traité de paix avaient réduit pour la défense de la société à une force absolument insuffisante, se trouvait à peu près désarmé. Il pensa que, ne pouvant garder Paris dans sa main, il devait, à tout prix, préserver la France, dùt-il même y avoir conflit. Il évitait ainsi à la capitale les horreurs et les dangers d'une guerre de rues.

La translation à Versailles fut l'effet d'une sage tactique que l'événement a justifiée.

D'abord dirigée par le Comité central, sorte de conseil militaire et dictatorial, l'insurrection a cherché à se légitimer par des élections qui ont abouti à l'établissement de la Commune. Ces élections, faites sans droit, sans listes, sans surveillance et sans garanties aucunes, n'ont amené au scrutin qu'une portion infime de la population électorale. Une partie des élus n'a pas même obtenu le huitième du nombre des électeurs inscrits. Quelques-uns sont des étrangers non naturalisés, et dix-huit membres sur quatre-vingt-douze ont déjà donné leur démission.

A peine constituée, la Commune, en face de

laquelle subsistait toujours le Comité central qui n'avait pas voulu se dissoudre, a remis ses pouvoirs à une commission exécutive de cinq membres, pour lesquels toute la politique se résume dans la reproduction gratuite et dans l'imitation atroce, quels que soient d'ailleurs le but, les circonstances et l'état social, des procédés de 1793. Ces antiquaires forcenés veulent que la Terreur ait, elle aussi, sa restauration, aggravée encore par les procédés du brigandage.

Si, à travers toutes ces violences, on cherche à démêler quel a été le motif mis en avant par cette rébellion, on en trouve plusieurs.

Elle n'a que trop su payer de mots la crédulité populaire.

Elle a inscrit sur son drapeau rouge :

1^o La demande de la révision de la loi sur les échéances ;

2^o La demande d'une loi sur les loyers ;

3^o La demande de franchises municipales pour Paris ;

4^o La crainte d'une restauration monarchique.

Si tel avait été le but réel de l'insurrection, la guerre civile était bien inutile pour y atteindre. L'Assemblée nationale avait concédé le premier point, promis le second, discuté d'urgence une loi sur les municipalités, et enfin l'honorable président du conseil s'est exprimé sur le respect de la forme républicaine en termes qui ne laissent aucun doute. En admettant même que les solutions agréées par l'Assemblée eussent paru insuffisantes à quelques-uns, nous vivons sous un régime de liberté qui donne à chacun tous les moyens possibles de convertir pacifiquement ses concitoyens à sa propre opinion.

Mais pour voir sous leur vrai jour les hommes de la Commune, pour savoir exactement ce qu'ils veulent, il faut regarder moins à ce qu'ils disent qu'à ce qu'ils font.

Suppression absolue de la liberté d'aller et de venir et de toutes les libertés individuelles, espionnage et délation en permanence, confiscation et vol avec effraction des caisses publiques, arrestation et condamnation des honnêtes gens, élargissement des condamnés, appel aux armes des repris de justice, visites domiciliaires, réquisitions forcées, pillage des entrepôts et des maisons de banque, spoliations à main armée, enrôlement forcé des citoyens pour la guerre civile, prise d'otages, réhabilitation de l'assassinat, exercice systématique du brigandage sous toutes ses formes : voilà les bienfaits qu'assure à la ville de Paris une insurrection qui ne trouve pas assez libérales les lois votées par l'Assemblée!

C'en est assez pour démontrer qu'il n'y a, entre ses revendications et ses intentions, entre son langage et ses actes, aucun rapport; entre elle et ce qu'on appelle, à proprement parler, un parti politique, aucune similitude. Le mouvement qui a éclaté dans Paris ne porte en son sein aucune idée. Il est né d'une haine stérile contre l'ordre social. C'est la fureur de détruire pour détruire. C'est un certain fond d'esprit sauvage, un certain besoin de vivre sans frein et sans loi, qui reparait en pleine civilisation.

Le mot de Commune ne signifie pas autre chose. Il n'est que l'expression des instincts déréglés, des passions réfractaires qui s'attaquent à l'unité séculaire de la France comme à un obstacle.

Certains hommes trouvent que la France est trop forte, trop policée pour eux. Cette grande organisation nationale les gêne; elle les soumet à une existence trop régulière. Il leur faudrait les guerres privées du moyen-âge, avec la vie aventureuse, les aubaines, les coups de main, et le droit du plus fort.

Voilà pourquoi, au lendemain de l'invasion allemande, ils proposent à la France de se défaire de ses propres mains.

Ils se révoltent contre la nécessité de vivre en société civilisée, et ce qu'ils veulent, sous le nom de Commune, c'est, pour l'appeler de son vrai nom, le *démembrement volontaire*.

CHRONIQUE

LE PLAN DE M. THIERS.

Voici, dit le *Moniteur*, un très-curieux document communiqué à un journal de Versailles. C'est le sommaire d'un rapport envoyé à son gouvernement par un chef de mission étrangère à Versailles. Nous en reproduisons les extraits suivants :

« M. Thiers, comme il l'a affirmé, n'abandonnera pas la République, ni directement, ni indirectement.

« Il ne l'abandonnera pas dans l'intérêt d'une restauration monarchique, parce qu'on ne restaure plus à soixante-quatorze ans; à cet âge, on fonde.

« Quarante départements, c'est-à-dire la moitié de la France, ont à faire de nouvelles élections.

« Sur ces quarante départements, vingt-six sont de ceux qui ont élu M. Thiers à une forte majorité.

« M. Thiers espère que les électeurs de ces départements, — qui doivent envoyer une centaine de députés à la Chambre, — tempéreront, par leur choix, les exagérations de l'extrême-droite et celles de l'extrême-gauche.

« Avec l'aide de ces réélections ainsi dirigées, on reformera une Chambre qui s'efforcera de fonder la République honnête.

« Pendant ce temps, la Chambre discutera les nouvelles lois organiques municipales et provinciales, la réorganisation militaire, etc., etc.

« Cette besogne lui fera gagner le mois de septembre. Elle séjournera à Versailles jusqu'à cette époque, puis elle se dissoudra et on procédera à de nouvelles élections. »

On écrit de Versailles, le 11 avril :

M. Jules Favre est revenu de Rouen où il a eu une conférence avec les autorités allemandes, et en a reçu une curieuse communication. — Tandis que les gens de la Commune accusent le gouvernement de Versailles de pactiser avec les armées ennemies, un individu se disant délégué de la Commune au ministère des affaires étrangères, écrit en style grotesque au commandant des armées allemandes, à Saint-Denis, pour lui demander si le gouvernement de Versailles avait effectué tout ou partie du paiement de la première indemnité de 500 millions. — Pour le cas où le paiement aurait eu lieu, la Commune de Paris demande la restitution de tous les forts de la rive droite. Cela est signé *Pascal Grousset*. — Le général allemand n'a même pas daigné répondre à

cette ridicule communication, mais copie de cette pièce a été remise hier par le général Fabrice à M. Jules Favre.

Notre ministre des affaires étrangères a constaté la loyauté de l'attitude des autorités allemandes vis-à-vis du gouvernement français; elles lui ont offert pour réprimer l'insurrection de Paris un concours qui a été refusé.

M. Jules Favre a également déclaré que le gouvernement français avait reçu, dans les circonstances actuelles, les plus vifs témoignages de sympathies de la part de toutes les puissances européennes, qui se sentent solidaires avec la France d'une insurrection qui menace d'ébranler toutes les bases de l'ordre social.

Le ministre a flétri avec la plus éloquente indignation les actes d'arbitraire, de pillage et de destruction commis par les chefs des hordes barbares qui tyrannisent Paris. — M. Jules Favre a terminé en donnant l'assurance que notre brave armée ne tarderait pas à rétablir l'ordre dans Paris.

Cette communication de M. Jules Favre a été accueillie avec une grande faveur par la majorité.

La gauche est restée silencieuse. L'Assemblée entière a beaucoup applaudi la présentation d'un projet de loi de M. Pouyer-Quertier, pour interdire aux fonctionnaires-députés le cumul de leur traitement avec l'indemnité de représentant.

Une quantité considérable de troupes est partie de Versailles pour aller occuper les positions désignées par le maréchal Mac-Mahon.

Le *Journal officiel* dit : « L'heure est pressante. » On veut donc hâter le dénouement.

Nous disions hier, qu'à partir d'aujourd'hui, nos opérations militaires de l'armée de Versailles allaient entrer dans une période d'activité et d'énergie qui permet d'espérer une fin très-prochaine.

Nous tenons de source certaine que le baron général Ladmirault se dispose à diriger les opérations si importantes du Mont-Valérien.

Son quartier-général s'établit à Garches.

On écrit de Paris, le 10 avril :

Depuis que la lutte s'est rapprochée des fortifications, l'anxiété s'est augmentée dans Paris.

Dans le quartier des Champs-Élysées, où tombent les obus, les promeneurs ne peuvent circuler. Dimanche, on s'arrêtait au rond-point; lundi, on ne dépassait pas les chevaux de Marly.

Les barricades commencent à émerger près de la place de la Concorde, rue Royale, rue de Rivoli, en face de la place Vendôme et sur le quai d'Orsay, à deux pas de l'hôtel de la Légion-d'Honneur.

Les insurgés avouent qu'ils seront battus, mais ils disent que les troupes de Versailles paieront cher leur triomphe.

Pour eux, les arrondissements du centre n'ont qu'une importance relative; leur véritable citadelle est Montmartre. De là, à tort ou à raison, ils ont la prétention de dominer Paris encore pendant longtemps.

Cependant, à en croire les gardes nationaux qui arrivent des remparts, la lutte ne pourrait pas se prolonger: ils sont fatigués, on les laisse sans vivres et sans munitions, et leurs chefs sont ou des traîtres ou des incapables.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

M. Lavertujon est nommé consul général à Amsterdam!

M. Darimon a bien eu un poste semblable à Rotterdam.

— On a offert au général Frébault le ministère de la guerre.

Il est à peu près certain que le général acceptera cette délicate succession du général Le Flô.

— Une lettre arrivée lundi de Choisy-le-Roi nous assure que des recrues communales et des munitions de guerre arrivent par cette voie à l'insurrection.

N'y aurait-il pas lieu, pour le gouvernement de l'Assemblée, d'ordonner, sans vexation pour les voyageurs, que la plus active surveillance fût exercée sur toutes les marchandises entrant à Paris?

— On croit avoir mis la main sur un des assassins des généraux Clément Thomas et Lecomte. En effet, parmi les prisonniers amenés à Versailles se trouve un caporal du 88^e, qui paraît avoir pris une part très-active au sinistre drame de la rue des Rozières.

— Un détachement d'artilleurs, prisonniers en Allemagne, est passé par Versailles, se rendant au Mont-Valérien.

Ces soldats avaient fait partie de la vaillante garnison de Belfort.

— Le Mont-Valérien a dû recevoir dans la journée trente pièces de marine de 16 et de 24 à longue portée.

Quant aux munitions nécessaires à l'emploi de ces canons, elles sont, depuis longtemps, rendues à la forteresse.

A partir de cette nuit, la canonnade va donc redoubler contre la porte Maillot.

— L'émigration a pris, ces jours derniers, des proportions considérables.

A la gare du Nord, il n'a pas été délivré, jeudi dernier, moins de 50,000 billets.

Les trains se sont succédé, tout le jour, à une demi-heure d'intervalle.

Le règlement des chemins de fer avait été d'ailleurs mis de côté pour cette circonstance. Chaque train comptait jusqu'à quarante-cinq et cinquante voitures, et comportait de 3 à 4,000 voyageurs.

Le lendemain, vendredi, 7 avril, le nombre des départs par la voie du Nord a été moins grand, le bruit s'étant répandu que la Commune empêchait de partir les hommes de 17 à 35 ans, requis pour la guerre civile; mais, depuis, l'émigration a repris dans les mêmes conditions.

— Des arrestations nombreuses ont été opérées dans le faubourg Saint-Germain. Mais beaucoup de mandats d'amener ne peuvent être mis à exécution par suite du départ précipité de presque tous les habitants notables de ce quartier.

On attribue l'arrestation du général Bergeret à des ordres grotesques qu'il aurait donnés le jour de l'affaire de Courbevoie. Le général Cluseret lui ayant demandé à ce sujet des explications, le général Bergeret aurait répondu assez vertement qu'un général français n'avait pas d'explications à donner à un général américain. Les coups de poings auraient accompagné ces paroles, suivies par un mandat d'amener contre le citoyen Bergeret, qui enfin a été remplacé par un général polonais.

Et voilà comment les choses se passent dans la Commune.

— Les concierges vont être obligés d'inscrire les noms, prénoms, âges de leurs locataires et de tenir l'affiche à la disposition des envoyés du Comité.

— Une personne qui arrive de Paris croit savoir que l'abbé Deguerry aurait été trouvé mort dans sa cellule. On comprendra la réserve avec laquelle nous accueillons cette triste nouvelle.

— On a demandé à Mgr Darboy trois millions pour le mettre en liberté.

L'archevêque de Paris a répondu en haussant les épaules qu'il ne valait pas trois millions.

Ceux qui l'ont arrêté sont des gardes appartenant aux 202^e et 84^e bataillons de la garde nationale. Ces messieurs, après cet exploit, se sont offert, au palais archiépiscopal, un souper de quatre-vingts couverts.

— Ce n'est plus seulement contre les hommes qu'on sévit à Paris. Nous savons que des femmes, et des femmes totalement étrangères à la politique, ont éprouvé, de la part de certains membres de la Commune, les effets de vengeances personnelles qu'on a couvertes d'un prétexte politique.

— Une dépêche de Toulouse nous apprend qu'une tentative de soulèvement a été faite dans cette ville, mais elle a été presque aussitôt réprimée par la troupe.

Une autre dépêche signalait également un peu d'agitation à Lyon, mais cette agitation a cessé dans la soirée.

Chaque jour on arrête les coupables auteurs

des manœuvres insurrectionnelles dans les départements, et avec leur incarcération disparaît peu à peu l'agitation.

— Une lettre particulière adressée d'Aubagne, 5 avril, par un officier, porte que le chef du mouvement, à Marseille, Mégy, aurait été tué.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Au milieu de nos calamités publiques, la mort fait ses ravages, et bien des existences utiles sont brisées et passent inaperçues dans la rapidité des événements sociaux.

Il est pourtant des hommes bienfaisants dont le nom doit être relevé devant la tombe, car ils font brèche en la cité pour le présent et pour l'avenir.

De ce nombre est M. Jean Girault, notre concitoyen, ancien pharmacien à Saumur, secrétaire de la société de secours mutuels la *Saumuroise* et l'un des fondateurs de cette société.

Au sortir d'une réunion de charité, il a été atteint d'une congestion cérébrale qui l'a enlevé subitement à l'âge de 64 ans.

Le nombreux cortège qui l'a conduit à sa dernière demeure témoignait des regrets qu'il laisse après lui.

Le Président de la *Saumuroise*,
PAUL RATOUIS.

Le Président du conseil, chef du pouvoir exécutif de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Arrête :

Le décret du 21 janvier 1871 qui a nommé M. Gréty, juge de paix du canton de Sablé (Sarthe), est rapporté.

M. Lefebvre, ancien juge de paix de ce canton, est réintégré dans ses fonctions.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 3 avril 1871. A. THIERS.
Le garde des sceaux, ministre
de la justice, DUFAURE.

On communique de la commune de l'Hôtellerie-de-Flée le fait suivant sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention des cultivateurs.

Dans une ferme de cette commune, quatre bœufs gravement atteints du typhus ont été complètement guéris par des lavements alcoolins et par l'essence de térébenthine administrée à l'intérieur à la dose de trois à cinq cuillerées à bouche. Une purgation avait été donnée avant l'essence dès que l'état des animaux l'avait permis.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Versailles, 12 avril, 5 h. 50 soir.

Chef du Pouvoir exécutif à préfets et sous-préfets.

Ne vous laissez pas inquiéter par de faux bruits. L'ordre le plus parfait règne en France, Paris seul excepté. Le Gouvernement suit son plan, et il n'agira que lorsqu'il jugera le moment venu.

Jusque là, les événements de nos avant-postes sont insignifiants. Les récits de la Commune sont aussi faux que ses principes. Les écrivains de l'insurrection prétendent qu'ils ont remporté une victoire du côté de Châtillon. Opposez un démenti formel à ces mensonges ridicules.

Ordre est donné aux avant-postes de ne dépenser inutilement ni la poudre, ni le sang de nos soldats.

Cette nuit, vers Clamart, les insurgés ont canonné, fusillé dans le vide, sans que nos soldats, devant lesquels ils fuient à toutes jambes, aient daigné riposter. Notre armée, tranquille et confiante, attend le moment décisif avec une parfaite assurance, et si le Gouvernement la fait attendre, c'est pour rendre la victoire moins sanglante et plus certaine.

L'insurrection donne plusieurs signes de fatigue et d'épuisement. Bien des intermédiaires sont venus à Versailles pour porter des paroles, non pas au nom de la Commune (sachant qu'à ce titre ils n'auraient pas été reçus), mais au nom des républicains sincères qui demandent le maintien de la

République, et qui voudraient voir appliquer des traitements modérés aux insurgés vaincus. La réponse a été invariable. Personne ne menace la République, si ce n'est l'insurrection elle-même.

Le Chef du pouvoir exécutif persévéra loyalement dans les déclarations qu'il a faites à plusieurs reprises. Quant aux insurgés, les assassins exceptés, ceux qui déposeront les armes auront la vie sauve. Les ouvriers malheureux conserveront pendant quelques semaines le subsidé qui les faisait vivre. Paris jouira, comme Lyon, comme Marseille, d'une représentation municipale élue, et, comme les autres villes de France, fera librement les affaires de la cité. Mais, pour les villes comme pour les citoyens, il n'y aura qu'une loi, une seule, et il n'y aura de privilège pour personne. Toute tentative de sécession essayée par une partie quelconque du territoire sera énergiquement réprimée en France, ainsi qu'elle l'a été en Amérique.

Telle a été la réponse sans cesse répétée, non pas aux représentants de la Commune, que le Gouvernement ne saurait admettre auprès de lui, mais à tous les hommes de bonne foi qui sont venus à Versailles s'informer des intentions du Gouvernement.

A. THIERS.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE Après décès.

Le dimanche 16 avril 1871, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé le sieur Philippe, charbon-forgeron, à la Croix-Verte, levée de la Ronde, à la vente publique aux enchères du mobilier, du matériel et des marchandises dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Grande quantité de madriers de différents bois, roues neuves et vieilles, planches en bois dur et bois blanc, rais, jantes, boulons, vis, ressorts, essieux, fer neuf, plusieurs belles carrioles et tilburys, enclumes, soufflets, étaux, machines à percer, filières doubles, marteaux et quantité d'outils de forge et charbonnage, deux beaux hangars couverts en ardoises, lanternes, cuirs vernis et autres, toiles cirées, toiles grises, etc.

Mobilier : lits, couettes, matelas, couvertures, couvre-pieds, rideaux, draps, serviettes, nappes, essuie-mains, effets, armoires, commodes, buffets, tables, chaises, fauteuils, pendules, bijoux, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Samedi 15 avril 1871, à une heure, place du Chardonnet, M. le Receveur des Domaines à Saumur procédera à la vente aux enchères de 54 chevaux réformés.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.

Avec la maison on cédera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie.

S'adresser à M. Frédéric LEBOUX.

SUCRE à 0 f. 75 c.
(Par pains).

TARDIF,

ÉPICIER,

Rue Milton, à Angers.

Envoi contre remboursement.

UN HOMME MARIÉ, muni de bons certificats, désire une place comme **JARDINIER**. Il se chargerait également de la **conduite** et du **soin de chevaux**. Sa femme pourrait prendre du service dans la même maison comme **cuisinière**. S'adresser à Saumur, montée du Fort, chez M. GUÉDON. (50)

THAVENARD,

Mécanicien.

MACHINES À COUDRE pour toutes espèces d'industries, pièces de rechange et accessoires pour tous les systèmes.

Incessamment l'ouverture du magasin, rue Saint-Jean, 42, à Saumur. (35)

Saumur, imprimerie de P. GODET.